



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY



Séance du 28 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 22 juillet 2025
Date d'affichage : 06 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – F. LUPFER – S. COLLILIEUX – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – M. BONNET donne pouvoir à MC. FAIVRE – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/07/46

Subvention APA 70

Il est proposé d'attribuer une subvention de 200 € à l'APA70.

Leur intervention a permis le piégeage de 20 ragondins, 8 fouines, 9 renards, 3 corneilles noires, 5 étourneaux et 13 prises accidentelles.

Cette subvention permet de défrayer les piégeurs (carburant et achats de pièges entre autres).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ❖ VALIDE le versement d'une subvention de 200 € à l'APA70 ,
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

